
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

RECTIFICATIF N° 04/199 du 22/02/84

au Décret n° 83/756/ETR-SG/DAAF/DP du 6 octobre 1983 portant nomination du Personnel Diplomatique en qualité d'Attachés d'Ambassades en ce qui concerne NIANGOULA Raymond.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

(/ I S A S :

AU LIEU DE :

ARTICLE 1er (ancien) : Le Personnel Diplomatique désigné ci-après est nommé aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité d'Attachés d'Ambassades :

D. F. P.

AMBASSADES	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	GRADE
KINSHASA	NIANGOULA Raphaël	Attaché Financier	

D. B.

L I R E :

ARTICLE 1er (nouveau) : Le Personnel Diplomatique désigné ci-après est nommé aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité d'Attachés d'Ambassades :

D. C. F.

AMBASSADES	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	GRADE
KINSHASA	NIANGOULA Raymond	Attaché Financier	Attaché du Trésor de 3 ^e échel.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Brazzaville, le 22 Février 1984

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COLE MATSIONA.-

Itiki OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMLIATIONS :

PR.....	2	SGCH/EC....	2	DGB.....	2	DAAF/DP...	3
PM.....	2	DEPT.REL.EXT.	2	DGTFF/DFP	4	INTERESSE.	1
CAB/MAE.....	2	MF.....	2	DCF.....	1	DOSSIER...	5
SGAE.....	2	MTPS.....	2	AMBASSADES	20	JCRPC.....	2